

# ***La chronique ovine***

## **Pour une transition alimentaire réussie des agneaux d'herbe**

Le changement radical d'alimentation de l'herbe à la bergerie entraîne des problèmes d'acidose. Une transition alimentaire est souvent nécessaire. Si les agneaux étaient complétés en concentré à l'herbe depuis au moins un mois, ils peuvent être mis à volonté en bergerie sauf si les niveaux de consommation étaient inférieurs à 500 g de concentré par agneau et par jour au cours de la semaine précédente. Dans le cas contraire, les quantités de concentré sont augmentées très progressivement en commençant par de très faibles niveaux (50 à 100 g par agneau et par jour). Une autre solution consiste à réaliser cette transition à l'herbe.

### **Opter pour une ration provisoire**

Il est également possible d'utiliser un aliment complet dit « transition », plus riche en cellulose. Deux à trois semaines après la rentrée en bergerie, il est progressivement remplacé par l'aliment de type « croissance ». Le coût de la ration est toutefois majoré de l'ordre de 6 € par agneau. En cas d'utilisation d'un mélange fermier, sa composition peut être adaptée pour la période de transition alimentaire avec des aliments peu acidogènes : épeautre, pulpe de betterave, luzerne déshydratée...

Enfin, l'enrubannage facilite l'adaptation progressive de la flore microbienne. Le concentré est incorporé progressivement à la ration, à un rythme équivalent de celui mis en place avec du foin pour un coût de la ration équivalent. Attention, en 2024, l'utilisation de l'enrubannage pour les agneaux sevrés n'est pas autorisée dans les cahiers des charges des labels.

Pour en savoir plus, vous trouverez une fiche technique intitulée « *dix méthodes pour faciliter la transition des agneaux d'herbe à la rentrée en bergerie* » sur [ciirpo.idele.fr](http://ciirpo.idele.fr).



Photo semaine 32-24

Légende : Rentrer en bergerie des agneaux d'herbe est toujours délicat

CP : CIIRPO

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/CIIRPO)

*Les activités du CIIRPO sont financées par l'Union Européenne et les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Région Centre-Val de Loire*